

CAS - 149 M
C.P. - P.L. 124
SERVICES DE GARDE

Mémoires Projet de loi 124

Le 24 novembre 2005

Ce projet de loi me fait l'effet d'être un enjeu de politiciens, de penser que les gens que nous avons élus à la tête de cette société n'ont pour but que de démanteler les institutions (CPE), déjà mis en place par d'autres, « par soucis d'amélioration ou de pouvoir »?

Dans ma grande naïveté, j'ai toujours pensé que le meilleur moyen de faire grandir, évoluer une société, une institution, une vie, un enfant... c'était la communication...

Démocratie veut dire consultation, où sont les études et quelles sont les fondements de ce nouveau projet?

L'ouverture aux sociétés privées (notion de rentabilité, profit) cadre-t-il avec la notion de qualité, à quel prix? Ici, on parle d'enfants.

Vous nous parlez de service atypique à offrir aux parents, mais ce mot n'est pas nouveau pour nous, car c'est ce genre de service que nous offrons à nos responsables en service de garde à tous les jours.

Étant un CPE en milieu rural pour qui les distances sont importantes, le regroupement par territoire nous rendra-t-il inaccessibles à nos RSG?

Vous prenez en otage des milliers d'emplois. En nous offrant un projet de loi squelettique, sans colonne, muscles... et qui me jette dans l'insécurité, moi et mes collègues de travail je ne peux m'empêcher de me questionner sur les coûts qu'engendrera ce projet?? (physique, moral, chômage)????

Quelques commandites en vu ???? (Australie, USA, Chine ...)



Johanne Brûlé

Commis comptable

CPE La Fourmière, Mont-Laurier